

## Courte critique d'uniformologie maritime : Godreuil

Jules Pierre Ernest Godreuil, signant ses œuvres *J.P. God* ou *J.P. Godreuil* est un caricaturiste français né en 1899 à Trouville. L'état-civil consultable le présente comme un employé de bureau et un artiste dessinateur.

Il fut incorporé aux Sapeurs-Pompiers de Paris en mars 1918, passa au 26<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied à la fin de cette année-là, revint chez les pompiers en 1919, et enfin chez les chasseurs à pied en 1921, avant d'être libéré en 1922.

On ne sait pas grand-chose de lui. Si son passage dans l'armée et son incorporation dans la réserve où il atteignit le grade de caporal peut expliquer son goût pour l'humour troupier, qu'il exerça jusque pendant la Drôle de Guerre en 1939-40, rien n'indique comment il arriva au dessin caricatural des marins. Il signa une série de cartes postales dont nous présentons quelques exemplaires ci-dessous qui paraissent dater des années 1920, au vu des uniformes. Toutefois, le modèle de Gervèse n'est pas loin, notamment pour les scènes représentées et le dessin des uniformes des officiers mariniers et des officiers. Après la Deuxième Guerre mondiale, il caricatura le monde des courses.

Godreuil mourut en 1972 à Boulogne-Billancourt.

Les cartes humoristiques de Godreuil dépeignent un marin peu discipliné, amateur de boisson et fêtard. Des bulles de dialogue, très simples et qui font prendre les matelots de l'époque pour des attardés ou plutôt originaire de nos régions profondes, complètent le dessin.



Voici un matelot de 1<sup>re</sup> classe et son sac de marin (grand modèle). Ce marin porte le pantalon et la vareuse en toile rousse. Pourquoi lui avoir donné les deux ancrées croisées écarlates, sur les deux manches de surcroît, alors que cet insigne réservé aux quartiers-maîtres et matelots n'est porté que sur la manche droite de la chemise en molleton (vareuse bleue) ?



Un second maître fusilier, distingué par son galon à lézardes, s'assure du branle-bas. Jusqu'aux années 1960 à bord des vieux bâtiments, le poste équipage était le lieu de vie des matelots ; les hamacs devaient y être décrochés au branle-bas pour que les hommes puissent y prendre leurs repas, s'y distraire, etc... sur des tables au-dessus desquelles étaient accrochés les « branles ».



Au moment des repas, un matelot du poste équipage, chargé des plats, se rendait à la cuisine pour récupérer le repas de la petite communauté.



CIE DE FORMATION

Rien n'explique cette différence de couleur entre les effets des recrues et ceux du quartier-maître instructeur ; tous sont en tenue de fatigue et toile roussie. Les galons du quartier-maître sont bien amovibles et fixés sur la manche par des boutons qui sont ici bien présents, comme sur la carte suivante.



INSPECTION DE SACS

La traditionnelle inspection des sacs au cours de laquelle étaient vérifiés la possession de l'intégralité des effets prévus et le marquage de ceux-ci. Elle est passée par le capitaine de compagnie en redingote, qui paraît armé d'une épée et non d'un sabre... à moins qu'il s'agisse du commissaire, mais alors ses parements de manche devraient être brun loutre. L'officier est assisté d'un premier maître, probablement l'adjudant de la compagnie. Contrairement aux officiers, les officiers marins conserveront le veston à coupe droite et col fermé jusqu'en 1939. Les casquettes blanches étant sans écusson frontal, la scène se déroule avant 1928.



LE RETOUR DE CAMPAGNE

Des matelots en bordée, l'un en caban (où sont les ancrs rouges au collet ?), l'autre en chemise en molleton (vareuse bleue)



RENTREE DE PERMISSION

Et le retour à bord, avec une bouteille d'alcool, ce qui est interdit... Noter que la chemise en coton tricoté (le rayé) était souvent le seul sous-vêtement du matelot.



LE MOTIF

Probablement le premier maître capitaine d'armes...



ÉLECTRICIEN

Ce matelot électricien porte des effets de chauffe (veston boutonné à l'envers), qui sont réservés aux mécaniciens, aux chauffeurs et aux torpilleurs (et sans doute également aux électriciens, dont la spécialité est issue de celle de torpilleurs), et sans doute des espadrilles réglementaires depuis 1921 (mais portées en principe tenues aux pieds par un laçage).



ORDONNANCE

Qu'il est difficile d'être l'ordonnance (aujourd'hui le maître d'hôtel) du commandant...